

## LA CFE-CGC AU SEIN DU SECTEUR FERROVIAIRE

Le nom de la Confédération syndicale **CFE-CGC**, qui apparaît régulièrement dans les médias, est connu de tous, mais ses idéaux et son organisation le sont moins par certains salariés. Aussi, pour dépasser une information toujours plus instantanée et brève, ou de simples slogans publicitaires, ce document a pour objectif de présenter dans un premier temps la confédération **CFE-CGC**, puis le syndicat **CFE-CGC FERROVIAIRE** à tous les salariés du secteur ferroviaire.

Plus qu'une simple information, nous avons à cœur de vous exposer nos valeurs, les ambitions qui nous animent et nos modes d'action.



### LA CONFÉDÉRATION CFE-CGC

#### ➤ Une longue histoire syndicale

Fondée en 1944, la **Confédération Générale des Cadres** (CGC) devient, en 1981, la **CFE-CGC** (Confédération Française de l'Encadrement – CGC) et s'ouvre à tous les salariés de l'encadrement, le collège maîtrise venant rejoindre le collège cadre.

#### ➤ Une organisation interprofessionnelle nationale

La **CFE-CGC** est une confédération regroupant 230 syndicats affiliés, organisés en 27 fédérations représentant toutes les branches de l'activité économique. Elle est présente dans le secteur privé, les entreprises nationalisées, le secteur public et la fonction publique. Elle compte des adhérents dans les grands groupes aussi bien que dans les toutes petites entreprises.

Avec ses 96 unions départementales, la **CFE-CGC** est présente sur tout le territoire national.

#### ➤ Une organisation syndicale catégorielle

La particularité de la **CFE-CGC** est de s'adresser aux classes moyennes, et d'être la voix des techniciens, agents de maîtrise, forces de vente, cadres, cadres supérieurs, ingénieurs et à ceux qui ont vocation à le devenir, c'est-à-dire aux salariés dont les fonctions comportent responsabilité, initiative ou commandement.

La **CFE-CGC** est la seule organisation syndicale catégorielle de France. Elle s'est donnée pour mission de défendre les intérêts des salariés de l'encadrement, en ce qu'ils ont de spécifique dans le monde du travail : acteurs engagés dans la bonne marche de l'entreprise, mais néanmoins ayant le statut de salarié.

Ainsi, les syndicats affiliés à la **CFE-CGC** ne présentent des listes aux élections professionnelles que pour les collèges Maîtrise et Cadre. Après les élections de 2021, la représentativité interprofessionnelle au niveau national de la **CFE-CGC** est de 20,71% pour les deux collèges confondus.

Du fait de sa nature catégorielle, la **CFE-CGC** est en capacité de systématiquement veiller à la protection et la promotion des intérêts des salariés de l'encadrement, qui ne sont pas spécifiquement portés par les autres organisations syndicales, généralistes et historiquement représentantes des trois collèges électoraux.

### ➤ Une force représentative au niveau national



La **CFE-CGC** faisait partie, jusqu'à la loi du 20 août 2008 des cinq confédérations de syndicats de salariés considérées par l'État, par présomption irréfutable, comme représentatives. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 20 août 2008, grâce à ses résultats électoraux, la **CFE-CGC** a conservé son statut de syndicat représentatif au niveau national.

Cela lui permet de participer aux négociations nationales interprofessionnelles et de siéger dans les conseils d'administration des organismes à gestion paritaire (patronat et salariat), dont les CPAM, les URSSAF, les CAF, les OPCO, l'AGIRC-ARCO, l'UNEDIC, l'APEC, les conseils de prud'hommes et encore bien d'autres.

Le Président de la **CFE-CGC** est, au titre de la représentativité nationale, invité aux négociations et aux tables rondes portant sur les sujets sociaux, organisées au niveau gouvernemental. Il porte la voix et les points de vue des salariés de l'encadrement auprès des gouvernants. Il est récemment intervenu dans la presse à la suite des discussions sur des thèmes à fort enjeu comme la réforme des retraites ou l'assurance chômage.

### ➤ Un positionnement consciemment apolitique

Si le XXe siècle aura été celui des idéologies, les sociétés occidentales connaissent depuis plusieurs décennies un apaisement de leurs passions politiques. En affichant son indépendance vis-à-vis de toutes les tendances politiques, la **CFE-CGC** s'affirme plus que jamais dans son siècle en dépassant toute vision idéologique, et parfois même doctrinaire, que l'on peut rencontrer dans les relations sociales.

La **CFE-CGC** est un syndicat d'essence réformiste, qui se définit comme une force de propositions en prônant avant toute chose le dialogue social et la négociation, aussi bien dans les entreprises qu'avec les institutions nationales.

Son approche pragmatique permet à la **CFE-CGC** de comprendre la réalité d'une entreprise de l'intérieur, les problématiques de ses salariés et les enjeux des politiques sociales.

Son indépendance lui permet d'analyser, de comprendre, de se positionner, de proposer et d'exercer ses actions sans biais idéologique, ni être contrainte d'accepter ce qui ne l'est pas pour les salariés. Ainsi la **CFE-CGC** s'oppose à tout projet injuste ou desservant les salariés de l'encadrement.

### ➤ Les valeurs portées

La **CFE-CGC** a depuis sa création été particulièrement attachées aux valeurs humanistes sur lesquelles elle a été fondée. Elle œuvre pour placer l'homme au centre des préoccupations du monde du travail. Aujourd'hui, elle poursuit ses actions pour diffuser ses valeurs dans les entreprises.

Les principaux thèmes défendus ardemment sont :

- La sécurité des salariés, par la prévention des risques professionnels ;
- L'éthique comportementale et la déontologie professionnelle, pour le respect des salariés ;
- La santé au travail, en luttant contre le stress et le mal-être au travail ;
- Les salaires et le maintien du pouvoir d'achat des agents de maîtrise et des cadres ;
- Les retraites, notamment par sa position d'administrateur de l'AGIR-ARCCO ;
- L'égalité professionnelle entre hommes et femmes ;
- Et d'une façon générale le rôle sociétal de l'entreprise et le développement durable.

## ➤ Le Centre de formation syndicale



Soucieuse de développer les compétences de ses représentants et de promouvoir un dialogue social de qualité, la **CFE-CGC** s'est dotée dès 1959 d'un Centre de formation syndicale (CFS), qui est la structure dédiée à la formation de ses adhérents.

En effet, la montée en compétence des syndicalistes s'est révélée une nécessité pour répondre à la complexité du droit du travail moderne, à la multiplication des acteurs, à l'évolution du monde du travail et aux problématiques qui en découlent pour les salariés.

Le Centre de formation syndicale est animé par des formateurs professionnels. Ce sont des spécialistes de différentes disciplines dont la médecine du travail ou le droit social qui dispensent aux adhérents des formations d'une grande qualité. Les programmes ont été élaborés pour apporter des réponses spécifiques aux situations rencontrées ou aux dossiers traités par les représentants syndicaux. Ils balayent des thématiques aussi larges que l'ouverture sur la vie syndicale, la connaissance des mandats, le développement de sa section syndicale, les négociations, l'épargne salariale, les instances de représentation transnationale, la prévention du harcèlement et des discriminations et bien d'autres encore.



LE SYNDICAT DES AGENTS DE MAÎTRISE ET DES CADRES

## LE SYNDICAT CFE-CGC FERROVIAIRE

### ➤ Le syndicat des agents de maîtrise et des cadres du secteur ferroviaire

**CFE-CGC FERROVIAIRE** est le syndicat affilié à la **CFE-CGC** par l'intermédiaire de la Fédération nationale CFE-CGC des transports qui regroupe l'ensemble des syndicats **CFE-CGC** des différents modes de transports (routier, maritime, interurbain et ferroviaire).

**CFE-CGC FERROVIAIRE** intervient dans les entreprises relevant de trois conventions collectives :

- La branche ferroviaire, qui réunit les entreprises ayant pour activité principale le transport ferroviaire, la gestion d'infrastructures ferroviaires, la maintenance de matériels roulants et les missions de sécurité ferroviaire ;
- La manutention ferroviaire et travaux connexes, qui s'applique aux entreprises de manutention ou de nettoyage des locaux du réseau ferré national et des voies ferrées d'intérêt local, ainsi que les entreprises fournissant l'assistance aux matériels roulants ;
- La restauration ferroviaire, qui regroupe les entreprises de restauration à bord des trains.

Le syndicat **CFE-CGC FERROVIAIRE** existe depuis avril 2017 dans sa forme actuelle, avant cette date, le syndicat **CFE-CGC** à la SNCF n'était en charge que des EPIC SNCF.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** est un syndicat qui rassemble les salariés du secteur privé et du secteur public, sans distinction de moyens. Les problématiques professionnelles des uns et des autres étant totalement similaires, qu'ils aient un contrat de travail de droit général ou un statut spécifique.

## ➤ Un secteur en mutation rapide



En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, par une volonté politique affirmée, le modèle économique du transport ferroviaire évolue considérablement, sous l'impulsion des législateurs nationaux et européens. Les nouveaux textes visent à libéraliser progressivement un secteur d'activité jusqu'alors géré exclusivement par des établissements publics.

Cette ouverture à la concurrence du monopole public par les entreprises privées a commencé par le transport de marchandises puis de voyageurs, et s'est poursuivie pour la construction de nouvelles

lignes et la maintenance du réseau ferré national.

Simultanément, la révolution des techniques de l'information et les rapides mutations technologiques qu'elle engendre induisent une perte des repères professionnels des techniciens et ingénieurs. Leur environnement et leurs métiers évoluent rapidement, bien souvent sans concertation préalable dans les entreprises, ce qui entame leur confiance et leur socle professionnel.

En corollaire, les économistes ont constaté l'effritement de l'effectif de la classe moyenne par l'affaiblissement de son pouvoir d'achat, phénomène qui depuis plus de dix ans alimente le sentiment de rétrogradation professionnelle et de recul social ressenti par les salariés de l'encadrement.

A ces deux mutations structurelles et technologiques s'ajoute depuis le début de l'année 2021, la crise sanitaire de la Covid19. Par sa soudaineté et sa durée, elle impacte toujours lourdement le transport ferroviaire. Sa première conséquence a été la violente baisse de l'activité qui a entraîné une perte de chiffre d'affaire considérable pour les entreprises. En réaction, celles-ci conduisent des plans de restauration de leur marge opérationnelle, qui ajoutent une pression supplémentaire sur l'emploi, les revenus salariés et les perspectives d'évolution de carrière.

## ➤ Le syndicalisme catégoriel du ferroviaire

La principale mission des personnels de l'encadrement est d'organiser et d'accompagner les évolutions de l'entreprise. Malheureusement, et c'est d'autant plus à déplorer en cette période de mutation structurelle et technologique, leur contribution n'est plus suffisamment reconnue par les employeurs.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** a pour mission d'incarner le syndicalisme catégoriel de la **CFE-CGC** au profit des agents des agents de maîtrise et des cadres du secteur ferroviaire et d'assurer la défense et la promotion de leur niveau social.

Pour une action efficace, **CFE-CGC FERROVIAIRE** se veut une force de proposition dans les entreprises et applique le concept « gagnant – gagnant », un juste accord permet de concilier les intérêts de l'entreprise et des salariés au bénéfice de tous. Pour notre syndicat, évoluer ou réformer pour s'adapter à un contexte nouveau n'est pas se soumettre à l'arbitraire. Chaque acteur social doit pouvoir légitimement revendiquer les fruits de ses idées et de ses actions contributives aux évolutions et aux résultats de l'entreprise. **CFE-CGC FERROVIAIRE** a pour objectif d'y parvenir.

Les actions de notre syndicat dépassent le champ de l'entreprise, en effet il bénéficie de la représentativité nationale de la confédération **CFE-CGC** qui lui délègue les missions concernant le transport ferroviaire. Celle-ci a récemment sollicité **CFE-CGC FERROVIAIRE** pour analyser et rendre un avis motivé sur le projet de décret gouvernemental portant sur la classification des salariés de la branche ferroviaire. Nous avons ainsi pu alerter et apporter notre contribution pour améliorer ce décret. Des représentants de **CFE-CGC FERROVIAIRE** sont également sollicités par la Confédération et la Fédération Nationale des Transports **CFE-CGC** pour travailler, à la demande des parlementaires, sur des projets de textes ou dans des groupes de travail au Sénat.

## ➤ L'ambition de tisser un lien de qualité avec les salariés de l'encadrement



Par son rôle dans l'entreprise, appartenant à la chaîne managériale tout en étant salarié, ne sachant dépasser cette dualité, l'encadrant est trop souvent enclin à rester isolé. Il échange peu sur ses difficultés professionnelles avec ses pairs. Dans une période de mutation structurelle et technologique, qui modifie profondément leur environnement professionnel, les salariés de l'encadrement doivent cependant rapidement prendre conscience que leur intérêt passe par l'action collective, la seule permettant de réfléchir et construire la place qu'ils occuperont dans leur entreprise dans un proche avenir.

Pour partager leurs doutes, mais aussi leurs visions de l'avenir et leurs espoirs, ils doivent échanger entre eux.

Ce n'est qu'en se rassemblant que les salariés de l'encadrement auront toutes les chances de faire entendre leur voix, c'est pourquoi **CFE-CGC FERROVIAIRE** les invite à le rejoindre. Entre autres prestations et avantages qui sont proposés à ses adhérents :

- Faire partie du premier réseau national d'agents de maîtrise et de cadres ;
- Être régulièrement informé sur le droit du travail, la réglementation de l'entreprise, et l'actualité sociale ;
- Participer à la vie sociale de son entreprise ;
- Étendre le champ d'action de sa citoyenneté en étant représenté en tant que salarié auprès des institutions de l'Etat ;
- Devenir acteur de son avenir professionnel en soutenant ou participant à l'action collective des salariés de l'encadrement ;
- Se positionner en contrepouvoir constructif face aux employeurs, qui rappelons-le sont tous regroupés en syndicats patronaux ;
- Savoir à qui s'adresser lorsque l'on rencontre des difficultés ;
- Trouver une écoute bienveillante et des conseils éclairés ;
- Connaître ses droits et être assisté et défendu en cas de conflit avec sa hiérarchie ou son employeur ;
- Bénéficier en toute confidentialité et gratuitement, d'une assistance juridique par rendez-vous avec une avocate inscrite au barreau de Paris pour être conseillé sur une thématique de nature aussi bien privée que professionnelle.

## ➤ L'exercice d'un mandat syndical



Pour nos sympathisants, outre renforcer leur lien avec **CFE-CGC FERROVIAIRE** en adhérent, il leur est également possible d'exercer une mission ou un mandat syndical. Notre syndicat fonctionne dans un esprit d'ouverture et accueille bien volontiers toute l'énergie des agents de maîtrise et des cadres qui souhaitent participer et contribuer à son bon fonctionnement ou à son développement.

Une démarche d'engagement syndical est la continuité de l'esprit d'engagement pour un collectif, dont tout agent de maîtrise ou cadre fait preuve au quotidien dans l'exercice de ses activités professionnelles. En devenant porteur d'un mandat syndical, il sera le représentant de ses collègues et défendra leurs intérêts sous une autre forme d'action. Il participera à la vie des instances sociales et approfondira ainsi ses connaissances du monde de l'entreprise.

Un mandat de représentant du personnel constitue donc une expérience professionnelle de premier ordre pour un salarié de l'encadrement.

Alors pourquoi ne pas être candidat sur les listes **CFE-CGC FERROVIAIRE** aux prochaines élections professionnelles et devenir un élu dans l'un des CSE de votre entreprise ? Ou pourquoi pas, devenir dès maintenant un représentant de **CFE-CGC FERROVIAIRE** en exerçant un mandat de Délégué Syndical (DS) ou de Représentant de Section Syndicale (RSS) ?

Que ceux qui ont envie de s'engager dans des missions syndicales, mais pensent ne pas avoir les compétences requises se rassurent, tous ceux qui les ont précédés sont passés par cette étape de découverte et d'initiation. Les représentants de notre syndicat sauront les accompagner et les conseiller pour leurs premiers pas. Puis pour monter en compétences, ils auront accès à toutes les formations du centre de formation syndicale, gratuitement et en conservant leur rémunération.



Nous espérons qu'à travers ces quelques éléments nous avons pu vous donner un aperçu clair de la confédération **CFE-CGC** et du syndicat **CFE-CGC FERROVIAIRE**. Nous souhaitons également avoir suscité la curiosité de nos lecteurs et leur avoir donné l'envie de nous rejoindre, ou tout du moins dans un premier temps, de prendre contact avec vos élus et vos représentants dans votre entreprise pour échanger.

---

**ADHÉRER C'EST NOUS RENFORCER ET DONC  
VOUS RENFORCER !**



06.22.68.32.69



[cfecgc.fer.secretariat@gmail.com](mailto:cfecgc.fer.secretariat@gmail.com)

**[Pour visiter notre site Web : https://www.cfecgc-ferroviaire.com/](https://www.cfecgc-ferroviaire.com/)**